Le Conseil du Café-Cacao

Le Conseil de Régulation, de Stabilisation et de Développement de la Filière Café-Cacao

APPEL D'OFFRES N°P27/2017 POUR LA SELECTION D'OPERATEURS ECONOMIQUES DANS LE CADRE DE LA CONCESSION DE L'ACTIVITE DE CONTROLE DE LA QUALITE DU CAFE ET DU CACAO DESTINES A L'ENTREE DES USINES DE CONDITIONNEMENT ET DE TRANSFORMATION

ARTICLE 1 : AUTORITE CONTRACTANTE
Le présent appel d'offres est lancé par le Conseil de Régulation, de Stabilisation et de Développement de la Filière Café-Cacao (Le Conseil du Café-Cacao).

ARTICLE 2 : OBJET
Le présent appel d'offres a pour objet la sélection d'opérateurs économiques pour la concession de l'activité de contrôle de la qualité du café et du cacao destinés à l'entrée des usines de conditionnement et de transformation.

ARTICLE 3 : NATURE DES PRIX DU MARCHE ET ALLOTISSEMENT
Les conventions sont établies sur prix unitaire. Les prestations, objet du présent appel d'offres, seront attribuées à **six (6) concessionnaires différents.**

ARTICLE 4 : FINANCEMENT
Les conventions issues de ce présent appel d'offres seront financées par le budget 2017 du Fonds d'Investissement Agricole (FIA).

ARTICLE 5 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE
Les soumissionnaires devront joindre à leur offre, un cautionnement provisoire établi par une banque, un établissement financier ou un tiers agrée par le Ministère de l'Economie et des Finances, d'un montant de **10 000 000 FCFA.**

ARTICLE 6: CONDITIONS DE PARTICIPATION
Peuvent participer à la concurrence, toutes personnes physiques ou morales établies ou non en Côte d'Ivoire pour autant qu'elles satisfassent aux conditions et réglementations ivoiriennes.

ARTICLE 7 : RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES
Le dossier d'appel d'offres peut être consulté gratuitement ou retiré à l'adresse suivante :

Le Conseil du Café-Cacao
ABIDJAN-Plateau, Immeuble CAISTAB
19e étage porte 17
Tél. : 20 20 27 50 / 20 25 56 39
Service Achats et Passation des Marchés
Voir Monsieur DIOMANDE Yacouba
Email : bah.abdoulaye@conseilcafecacao.ci/ diomande.yacouba@conseilcafecacao.ci

contre versement d'une somme forfaitaire non remboursable **de 50 000 FCFA** sur le compte **N°CI162 01000 002310045501 92 logé à la BGFI BANK.**

ARTICLE 8 : REMISE DES PLIS
Les offres seront déposées au plus tard le **26 mai 2017 à 09 heures 00 délai de rigueur**, à l'adresse ci-dessus indiquée à l'article 7. Elles doivent être placées dans une grande enveloppe ou enveloppe extérieure, contenant l'enveloppe des documents originaux et celle des copies. L'enveloppe ou le contenant extérieur doit être fermé, de façon à ne pouvoir être ouvert qu'en séance.

ARTICLE 9 : OUVERTURE DES PLIS
L'ouverture des plis sera effectuée par la Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres (COJO) en séance publique le **26 mai 2017 à 09 heures 30 minutes dans la salle de réunion du 16e étage de l'Immeuble CAISTAB.**

ARTICLE 10 : PUBLICATION DES RESULTATS
Les résultats du présent appel d'offres seront publiés dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics de la République de Côte d'Ivoire (Journal des Marchés Publics) et affichés à l'adresse indiquée à l'article 7.

ARTICLE 11 : DUREE DE VALIDITE DES OFFRES
Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant **un délai de 120 jours** à partir de la date limite fixée pour la réception des offres.

ARTICLE 12 : DROIT D'ENREGISTREMENT
Les conventions issues du présent appel d'offres seront soumises aux formalités de timbres d'enregistrement et de redevance de régulation (0,5 % du montant hors taxes) aux frais des titulaires.

ARTICLE 13 : LEGISLATION REGISSANT LE MARCHE
Le présent appel d'offres est soumis aux lois et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire, notamment au Décret N°2009-256 du 06 août 2009, portant Code des Marchés Publics tel que modifié par le décret N°2014-306 du 27 mai 2014 et ses textes d'application.

La Direction Générale